

## Comité Régional d'Allocation des Ressources Section « Psychiatrie »

### Avis n°2022-1 du 21 juin 2022 sur l'adoption du règlement intérieur et la présidence de la section

#### Contexte

La réunion du 21 juin 2022 était consacrée à l'installation de la section Psychiatrie du CRAR. La DGARS adjointe a introduit la réunion qui s'est poursuivie par un panorama des activités de Psychiatrie de la région, une présentation de la réforme du financement des activités de Psychiatrie, une présentation du CRAR et de ses obligations et une proposition de mise à jour du Règlement Intérieur.

#### Avis de la section Psychiatrie

Lors de cette réunion, la section Psychiatrie a :

- ❖ Procédé à l'élection du président (vote à main levée) :  
Un seul candidat

**Monsieur Piero CHIERICI est élu en qualité de Président (9 voix pour, 2 abstentions).**

- ❖ Procédé à l'élection du vice-président (vote à bulletin secret) :  
Deux candidats :
  - Professeur Humbert BOISSEAUX (9 voix)
  - Docteur Laurent MORASZ (2 voix)

**Le Professeur Humbert BOISSEAUX est élu en qualité de Vice-Président.**

- ❖ Le Règlement Intérieur a été adopté à l'unanimité des membres votants présents *avec ajout de la mention de présence des suppléants aux réunions, d'un assouplissement du recours à la visioconférence et la possibilité d'un vote distinct pour la présidence et la vice-présidence de la section Psychiatrie du Comité.*

Le président  
Piero CHIERICI